

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 694**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 12 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 694 intitulé :

Règlement à caractère provisoire visant à interdire tout travaux ou utilisation d'un immeuble susceptible de créer des besoins excédant la capacité du système d'égout local des bassins desservis par la station de pompage Félix.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 15^e jour du mois de mai 2026.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat